

Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Pierre Patelli et Mme la Conseillère communale Elise Buckle intitulée « La défense du climat n'est pas une promesse de campagne »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous soumettons, ci-dessous, la réponse relative à l'interpellation de M. le Conseiller communal Pierre Patelli et Mme la Conseillère communale Elise Buckle du 28 janvier 2019 demandant à la Municipalité de positionner ses ambitions face à l'urgence climatique.

- 1. En raison de la période difficile pour les finances communales, la Municipalité va-t-elle renoncer à la mise en place des objectifs qu'elle s'est elle-même fixée dans le cadre de son programme Nyon-Energie et sa planification énergétique territoriale ?*

La Municipalité a soumis à votre autorité son rapport-préavis n°109-2018 « Programme Nyon-Energie, politique en faveur de l'énergie et du climat pour la période 2018-2021 ». Y sont identifiés, entre autres, les enjeux environnementaux liés au changement climatique auxquels Nyon sera confronté. Elle s'y est fixé par ailleurs des objectifs tant du point de vue des énergies renouvelables que de l'efficacité énergétique.

Grâce à la meilleure vision obtenue par l'étude de planification énergétique territoriale, elle a fixé spécifiquement une diminution des émissions de CO₂ relatives au parc bâti, à 2,6 t eq./CO₂/hab en 2021 et 1,7 t eq. CO₂/hab en 2030. Selon cette cible, en 2030, Nyon aura atteint 55% de l'objectif fixé dans la stratégie énergétique 2050.

La Municipalité est consciente des enjeux climatiques et de leurs impacts globaux, et souhaite agir à travers ses différentes politiques : Programme Nyon-Energie, Concept de mobilité urbaine (à réviser), Politique environnementale (à renouveler), stratégie de la biodiversité (à réviser). D'autres politiques sectorielles devront intégrer ces enjeux afin de diminuer, atténuer ou s'adapter au changement climatique : objectif logement, politique des aînés en sont quelques exemples.

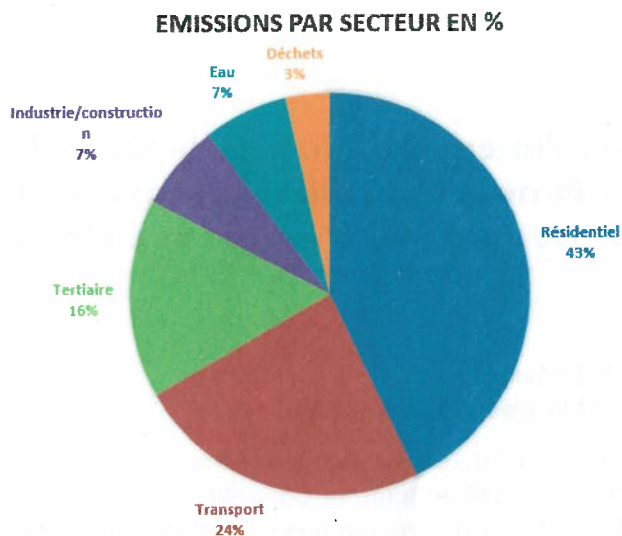
La Municipalité ne souhaite pas renoncer aux objectifs énergétiques qu'elle s'est fixée dans le Programme Nyon-Energie, et entend les compléter par des objectifs complémentaires lors des révisions des politiques de mobilité et d'environnement.

- 2. Va-t-elle au contraire, comme l'état d'urgence climatique actuelle le requiert, accélérer la mise en place les actions en faveur d'un bilan net d'émissions de gaz à effet de serre liées à l'activité humaine de zéro d'ici à 2030 ?*

En décembre 2015, lors de la Conférence de Paris sur le climat, la Ville de Nyon s'est engagée par son Syndic à rejoindre le Global Covenant of Mayors for climate and energy (anciennement Compact of Mayors), comme les maires de Lausanne, Bâle, Zürich et Berne.

Le Global Covenant of Mayors for climate and energy est une convention réunissant plusieurs milliers de villes dans le monde, qui souhaitent réunir leurs efforts pour le climat et l'énergie et

qui s'engagent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre locales, à renforcer leur résilience face aux changements climatiques ainsi qu'à suivre l'évolution de leurs progrès en toute transparence.



Bilan carbone du territoire nyonnais (2016)

Dans ce cadre, un bilan carbone a complété la planification énergétique territoriale lancée en octobre 2016, afin d'obtenir une vision de la répartition des émissions de CO₂ du territoire nyonnais par secteur. Le secteur résidentiel est le premier en terme d'émissions de CO₂, principalement à cause d'une utilisation encore prépondérante de chauffages fossiles. Les projets identifiés par l'étude de planification énergétique territoriale permettront d'atteindre, dans le domaine du bâti uniquement, une émission de 1,7 t eq. CO₂/hab en 2030.

Extrait de l'étude de planification énergétique territoriale, 2016

Des mesures prioritaires: elles visent les cibles les plus déterminantes pour la transition énergétique du territoire (principaux gisements d'économie ou de production énergétique renouvelable) et correspondent aux leviers d'actions les plus directs et les plus importants dont dispose la Ville :

1. Réalisation potentielle d'un thermo-réseau
2. Rénovation du parc bâti existant
3. Planification énergétique des nouveaux quartiers
4. Développement du solaire photovoltaïque

Des mesures d'appui : les objets ou projets territoriaux qu'elles visent sont essentiels pour la transition énergétique du territoire, mais les leviers d'action communaux sont plus indirects (planification, orientation, subvention) :

5. Réduction des consommations électriques
6. Valorisation des ressources renouvelables décentralisées (solaire thermique, géothermie faible profondeur)
7. Valorisation des ressources renouvelables centralisées (géothermie moyenne profondeur, eau du lac, rejets industriels, etc)
8. Développement de boucles d'échanges locales / réseaux thermiques basse température.

Une mesure structurelle : cette mesure ne vise pas l'action directe sur le territoire mais concerne la mise en place, au sein de la Ville, des outils de connaissance et de planification territoriale indispensables au suivi et à l'ajustement, sur le moyen terme, de sa politique énergétique territoriale :

9. Mise en place d'outils territoriaux d'orientation et de suivi de la politique énergétique communale

La neutralité climatique en 2030 suggérée par les postulants semble peu réaliste en tenant compte de la situation de Nyon. L'ambition est donc de réaliser les projets listés précédemment en priorité, de compléter les politiques de mobilité et de l'environnement de cibles équivalentes, et dans le cas d'une mise en œuvre plus rapide qu'espérée, de réviser ces objectifs.

Ces démarches s'inscriront dans les plans climat en cours d'élaboration du Grand Genève et du Canton de Vaud.

3. *Quels moyens va-t-elle consacrer à la réalisation d'une politique ambitieuse et indispensable en faveur de la protection du climat ? A-t-elle par exemple l'intention de porter à son maximum réglementaire la taxe sur le développement durable (0,3 cts/kWh) afin d'encourager les initiatives en la matière ?*

La Municipalité entend mener les projets mentionnés dans le plan d'action du Programme Nyon-Energie, sous réserve que votre autorité les approuve également.

Les projets suivants seront d'une absolue nécessité pour permettre d'atteindre les objectifs fixés dans le Programme Nyon-Energie, qui sont ambitieux compte tenu de la situation actuelle :

- La poursuite des études relatives à un thermo-réseau
- L'élaboration d'un plan solaire pro-actif en matière d'énergie photovoltaïque
- L'élaboration d'une nouvelle politique de l'environnement
- La révision du concept de mobilité urbaine
- L'étude sur les potentiels de rénovation des grands ensembles bâtis
- La mise en place d'un programme d'efficacité énergétique
- L'établissement d'une stratégie de l'électromobilité
- La révision de la stratégie de la biodiversité

Depuis 2010, une taxe pour la promotion de l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables est prélevée auprès des consommateurs d'électricité de Nyon. Les recettes de cette taxe permettent d'envisager une prise en charge financière des projets du Programme Nyon-Energie qui nécessiteraient un effort économique important.

La taxe sur le développement durable, dont le plafond peut être monté à 0,3 ct/kWh, a été augmentée en 2017 déjà, passant de 0,1 à 0,2 ct/kWh, afin de permettre la concrétisation de la stratégie de développement durable 2016-2021.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 18 février 2019.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :


Daniel Rossellat



Le Secrétaire :


P.-François Umiglia